



SOCIETE DES BEAUX-ARTS
DE BOULOGNE-BILLANCOURT

REGLEMENT DU SALON

La participation au salon des Beaux Arts de Boulogne Billancourt (SBABB) implique :

- 1/ Votre adhésion à la SBABB via notre Site : societedesbeauxarts.com accompagné d'un chèque de 20€ adressé par courrier à : SBABB 48 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne-Billancourt où de préférence **par virement bancaire voir coordonnées sur la fiche d'adhésion.**
- 2/ Votre dossier d'inscription à saisir sur le Site de la SBABB societedesbeauxarts.com Délais fin juin de l'année en cours

Si l'artiste est sélectionné, un **droit d'accrochage de 50€** sera demandé lors du dépôt de l'œuvre à l'ordre de la S.B.A.B.B

- 1- Le fichier des œuvres présentées au format JPEG, non tronquées, de bonne **définition : 300 dpi** pour le site Internet et le catalogue
Nommer les fichiers JPEG comme indiqué ci-dessous:
Nom de l'artiste où Pseudo, c'est le nom qui apparaîtra sur le cartel si l'œuvre est exposée
- 2- Les coordonnées de l'artiste, un texte de présentation de l'artiste, avec sa démarche artistique, sa technique sous format WORD d'environ 10 lignes maximum.

Œuvre en 2D

- **Peinture** : **1 seule œuvre** format minimum F/M/P 40. Pour le format carré 100x100cm minimum encadrement neutre style caisse Américaine sans système d'accrochage
- **Pour les œuvres abstraites, indiquer le sens d'accrochage à l'arrière de la toile où de la photographie**
- Possibilité de suspendre des bannières d'une hauteur maximale de 240cm, largeur 180 cm, système d'accrochage léger.
-
- **Photographie** : taille minimum 40x60 cm. Titre des œuvres et nom de l'artiste au dos.
-

Œuvres en 3D

- **Sculpture** Chaque artiste pourra présenter :
- 1 œuvre d'un poids maximum de 40Kg environ, présentées avec leurs socles.
- et étiquetées (titre, nom de l'artiste) prévoir une fixation sur les socles

Sélection

Le jury est composé de membres du comité d'organisation du Salon et de galeristes. La décision du jury sera sans appel.

- Les œuvres seront examinées sur photo par le **Comité de Sélection** qui se prononcera sur leur conformité au règlement et leur qualité artistique et créative. **Les motifs de refus comprennent notamment : copies, imitations manifestes, tendance obscène ou injurieuse.**

Dépôt des œuvres

Espace Landowski 28 Avenue André Morizet, 92100 Boulogne Billancourt

Les artistes reprendront le jour même du dépôt les œuvres non conformes au règlement ou non conformes à la photo jointe à la fiche de participation

Au dos de l'œuvre, mentionner : Le Nom de l'Artiste ou pseudo, le titre de l'œuvre

Les œuvres devront être déballées par leur propriétaire.

Retrait des œuvres

Aucune œuvre ne sera décrochée avant la date et l'horaire fixé par le comité d'organisation du Salon des Beaux-Arts

Les œuvres devront être réemballées par leur propriétaire

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez adresser un courriel à la SBABB

ste.beaux.arts@gmail.com

Assurances

Les exposants assureront leurs œuvres, et renonceront à poursuivre la Société des Beaux Arts de Boulogne Billancourt.

L'œuvre sera déballée et vérifiée par un membre Organisateur du Salon en présence de l'artiste.

Documents

Les invitations seront envoyées aux exposants par courriel et seront également disponibles le jour du dépôt. des œuvres

Vernissage

La date du vernissage sera communiquée par Mail.

Il n'y a pas de transaction financière sur le salon

Néanmoins, pour ceux et celles qui le souhaitent, un book avec la liste des œuvres, leurs prix, sera mis à disposition à l'accueil

Aucun prix ne sera affiché sur l'œuvre exposée. L'artiste négociera en direct avec son éventuel acheteur.

L'identification de l'artiste auprès de la Maison des Artistes est du ressort et de la responsabilité de chaque artiste, comme la déclaration à son Centre des Impôts en BNC pour un numéro SIRET

La publicité du Salon sera diffusée dans plusieurs medias locaux, régionaux et nationaux.

Un catalogue sera spécialement édité pour l'exposition.

Les œuvres seront présentées sur le site internet de l'Association :

societedesbeauxarts.com

Des affiches, flyers, cartons d'invitation seront disponibles sous forme numérique et sur papier

A cette fin, l'Association se réserve le droit d'utiliser, pour sa propre communication (supports papier ou numérique), sans droits d'auteur, les photos des œuvres des artistes (complètes ou partielles), qui l'acceptent.

Siège social: Boulogne -Billancourt

ste.beaux.arts@gmail.com / www.societedesbeauxarts.com